

Les membres du Conseil d'administration sont réunis le 27 mai 2020 sous la présidence de Monsieur Stéphane LEGER, Proviseur du lycée.

La séance est ouverte à 17h10.

Le nombre de votants à l'ouverture de la séance est de 17.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre Delagrée, Gestionnaire

Monsieur le Proviseur demande si quelqu'un souhaite conserver un vote à bulletin secret.

L'ensemble des membres présents décline la proposition.

1. Lecture de l'ordre du jour:

Aucune modification n'est apportée.

L'ordre du jour est voté à l'unanimité.
(17 voix)

Arrivée de Madame Philippe à 17h15

2. Compte-rendu du CA du 03/12/2019 :

Plusieurs modifications ont été apportées au compte-rendu (Cf. document joint).

Le compte-rendu est voté.
(17 voix Pour & 1 abstention)

3. Compte financier :

Le compte financier est l'élément de synthèse qui rend compte des dépenses et des recettes sur une année civile.

Monsieur Perez, Fondé de pouvoir précise que la partie budgétaire est afférente à l'ordonnateur et que la partie comptable relève de l'Agence Comptable.

La page 8 du compte financier renseigne sur les données budgétaires de plusieurs années civiles afin de permettre un comparatif.

Monsieur Perez rappelle que le premier bailleur d'un lycée est avant tout le Conseil Régional, puis l'Etat qui demande à ce que la masse salariale soit dorénavant comprise au compte financier.

Une lecture avec explication des dépenses et des recettes par services est effectuée par le fondé de pouvoir.

La page 10 retrace les richesses patrimoniales de l'établissement.

Les comptes de classe 1 donnent l'origine du financement du bien acquis

Les comptes de classe 2 renseignent sur l'utilisation du matériel.

Les comptes de classe 4 sont des comptes de tiers qui nous renseignent sur les sommes que nous pouvons dépenser.

Le compte-Financier 2019 est arrêté en charges nettes à la somme de 558 170.00 € et en recettes nettes à la somme de 577 358.81 €.

Le Compte Financier est voté à l'unanimité sans réserve.
(18 voix)

4. Les fonds de roulement & affectation du résultat :

La page 11 indique les fonds de roulement dont dispose l'établissement au 31/12/2019, Soit 131 753.93 €. Ils sont donc en légère augmentation. Monsieur Perez précise qu'il s'agit d'une photographie au 31/12/2019, mais que depuis cette date ils ont bien évidemment évolués.

L'affectation des résultats est votée à l'unanimité sur un compte de réserve unique.

(18 voix)

5. Vote de principe d'une remise gracieuse :

Monsieur Le Proviseur retrace l'historique de la dette afférente aux loyers impayés de Mme Ernu, secrétaire de direction, lorsque cette dernière était logée en Convention d'Occupation précaire de 2013 à 2014. Il explique que les loyers attendus étaient quasiment équivalents au salaire perçu par l'intéressée, ce qui la plaçait dans une situation délicate. Cependant, Mme Ernu a réussi pendant plusieurs années, grâce à un échéancier particulier, à rembourser la moitié des montants dus.

Aujourd'hui, Mme Ernu rencontre des difficultés financières et humaines qui ne lui permettent plus de s'acquitter de cette dette et demande à ce que cette dernière puisse être apurée.

Monsieur Perez explique que les recours possibles sont lourds et qu'ils placeraient l'intéressée dans une situation très délicate et qu'il est vain d'entamer une quelconque procédure.

Il est donc demandé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur le principe d'une remise gracieuse.

Le principe d'une remise gracieuse est voté à l'unanimité.

(18 voix)

6. DBM pour vote de transfert entre services :

Madame Delagrée explique que 26 000.00 € ont été prélevés sur fonds de réserves au budget initial pour permettre l'acquisition d'une Granuldisk afin de faciliter le travail des agents de restauration au moment de la grosse plonge.

Ce montant a été versé par erreur au service Administration et logistique.

Les membres du CA doivent donc accepter de transfert 24 500.00 € (prix négocié) au service des opérations en capital, car il s'agit d'un bien immobilisable.

La DBM de transfert entre services est votée à l'unanimité.

(18 voix)

7. Renouvellement de la Convention d'Occupation Précaire de Monsieur Véronèse :

Convention renouvelée tous les ans depuis 5 ans concernant le logement de fonction non occupé par la gestionnaire.

Madame Renaud demande de quelle manière les loyers sont fixés.

Madame Delagrée explique que seuls les domaines sont compétents pour le faire et que les loyers tiennent compte de la superficie du bien, de sa localisation et de sa précarité.

Madame Lancrenon souhaite savoir si les vacances des logements font l'objet de petites annonces.

Monsieur le Proviseur explique que des mails sont envoyés aux établissements avoisinants pour signaler qu'un logement en COP est disponible.

Madame Perrotin souligne que certains termes désuets sont utilisés dans la convention, comme par exemple : "jouit des lieux en bon père de famille" et qu'il serait bien de les voir disparaître.

Monsieur le Proviseur précise que juridiquement ils sont obsolètes.

Le conseil d'administration souhaite informer le conseil régional de son étonnement quant à l'utilisation dans cette convention du terme « gestion en bon père de famille » qui nie l'égalité homme-femme et qui est juridiquement supprimé du droit français.

Le renouvellement du bail du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 est voté à l'unanimité.
(18 voix)

8. Nouveaux tarifs de demi-pension pour l'année scolaire 2020-2021 :

Le Conseil Régional a modifié les tarifs de restauration scolaire pour la rentrée scolaire prochaine. L'augmentation est très faible.

Monsieur Boulard précise que des efforts sont à noter sur la qualité des repas et sur la mise en place des menus végétariens et biologiques. Il signale en effet que l'augmentation des repas par le Conseil régional est très faible. Cependant les enseignants de la liste intersyndicale s'abstiendront par principe au moment du vote car ils s'opposent aux augmentations de tarifs quelques qu'elles soient.

L'adoption des tarifs de restauration est votée.
(14 voix Pour & 4 abstentions)

9. Charte de la semestrialisation :

Monsieur le Proviseur précise que plusieurs commissions se sont tenues avant cette proposition au CA.

Un consensus a été trouvé avec la disparition de la ligne évaluations

Monsieur Boulard demande si les professeurs principaux doivent recevoir les parents sur deux soirées ou si la charge peut-être répartie entre collègues

Monsieur le Proviseur indique qu'il est difficile de recevoir 35 parents sur une soirée.

Madame Brax rappelle que pour les terminales il y a deux PP et demande si l'année scolaire prochaine les secondes auront également deux PP.

Monsieur le Proviseur explique que tant que la DHG n'est pas votée, il ne peut l'affirmer définitivement, mais que c'est ce qui sera proposé au prochain conseil d'administration.

Monsieur Meimoun demande si des dates sont fixées pour cette expérimentation.

Monsieur le Proviseur rappelle que cela est précisé dans la charte proposée ; l'expérience sera réalisée sur deux années consécutives (2020-2022) car cela laisse le temps de dresser un bilan et d'apporter toutes les évolutions indispensables.

La charte de semestrialisation est votée.
(9 voix POUR - 5 voix contre & 4 abstentions)

10. Nouveaux horaires 2020-2021 :

Monsieur le Proviseur annonce que deux éléments inattendus sont apparus :

- Les cours ne pourront pas finir à 17h30 comme annoncé, mais à 17h45 du fait des récréations.
- Le choix de la récréation de l'après-midi est compliqué à arrêter

Dans tous les cas, les élèves n'auront qu'un créneau par semaine de 17h00 à 18h00 sauf pour les latinistes et les élèves inscrits aux cours d'audio-visuel et cinéma.

Monsieur le Proviseur énonce que ces changements d'horaires donnent plus de souplesse pour la réalisation des emplois du temps et que la pause méridienne sera plus importante.

Monsieur Boulard demande s'il est possible d'avoir deux récréations différentes l'après-midi.

Monsieur le Proviseur explique que l'exercice est compliqué car cela générera : des problèmes de bruits, des problèmes d'organisation de la vie scolaire et des problèmes techniques car le logiciel d'emploi du temps ne prévoit pas naturellement cette disposition.

Monsieur Meimoun demande si nous savons déjà le nombre de classes qui pourraient avoir 3h00 consécutives de cours l'après-midi.

Monsieur le Proviseur répond que c'est à ce jour impossible à savoir.

Madame Lancrenon demande si les élèves pourraient finir plus tôt l'après-midi.

Monsieur le Proviseur dit que pour finir à 17h30, il faut gagner 15 minutes quelque part.

Il précise qu'il souhaite demander aux enseignants de l'audio-visuel et du cinéma s'ils acceptent de faire des cours d'une heure car cela permettrait de pouvoir moduler les emplois du temps et d'apporter de la fluidité.

Madame Ripoche-Arocas explique que commencer les cours plus tôt le matin à 8h serait compliqué pour les élèves de la voie professionnelle car ils habitent assez loin de l'établissement.

Sur proposition de M. Boulard, le principe des nouveaux horaires sont soumis au vote en l'état et il sera décidé lors du prochain conseil d'administration si la récréation de l'après-midi sera à 14h30 ou 15h30.

Le principe des nouveaux horaires est voté à l'unanimité.

(18 voix)

11. Protocole sanitaire en cas de ré-ouverture des établissements scolaires :

Monsieur Léger, fait une présentation rapide du protocole sanitaire qui a déjà fait l'objet de plusieurs réunions.

Une modification est apportée : les tables ne seront pas marquées comme inutilisables, mais seront entassées au fond de la classe, ce qui évitera aux agents d'avoir à les désinfecter.

Monsieur Benoit explique que la ville a fourni des masques grand public aux élèves Charentonnais et que les équipes techniques nous aideront à organiser la file d'accès au lycée en redistribuant les barrières Vauban.

Le protocole est voté à l'unanimité.

(18 voix)

12. Questions diverses :

- Motion des enseignants de la liste inter-syndicale :
 - ✓ Les enseignants expliquent qu'une motion à l'attention de la Présidente de Région sera prochainement envoyée et qu'elle concerne les notions et enjeux qui devraient, selon eux, guider la politique numérique.
- PEEP : Quels moyens le lycée engagera pour rattraper le retard accumulé durant la crise sanitaire ?
 - ✓ Pour le moment aucune réponse ne peut être apportée car la question intervient trop tôt dans le calendrier.
- PEEP - FCPE : Comment vont se dérouler les Conseils de classe et la saisie des notes ?
 - ✓ Les évaluations qui ont eu lieu pendant la période de confinement ne compteront pas. Les évaluations, les appréciations seront toujours au bénéfice des élèves sur la base de la bienveillance. Les bulletins de seconde seront assez pauvres et il sera demandé un bilan succinct aux enseignants afin d'apprécier la continuité pédagogique et de se prononcer sur l'orientation de l'élève. Les bulletins de première seront également très pauvres, mais n'auront aucune incidences sur l'orientation. Les bulletins de terminale seront eux aussi assez pauvres, mais devront comporter un avis sur l'obtention de l'examen.

- A la demande des 2 fédérations des parents d'élèves, et après avoir entendu l'avis des représentants des élèves et des professeurs, les conseils de classe de première seront décalés en fin de journée afin de permettre aux représentants des parents d'élèves d'être plus présents.

Fin de la séance à 19h29.

S. LEGER
Proviseur
Président du conseil d'administration

MP. DELAGREE
Gestionnaire
Secrétaire de séance